

Jacques HANHART
Chantemerle 26
1260 NYON

Tél. 022/994.49.50
Fax 022/994.49.59
Mail jacques.hanhart@hanhart-electricite.ch

Nyon, le 25/08/2016

INTERPELLATION A LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les Municipaux,

La presse nous a appris récemment que la SADEC souhaitait construire un bâtiment administratif à Gland.

Une des raisons évoquée est le loyer payé à la ville de Nyon.

Permettez-moi de m'étonner qu'une société en mains publiques investisse près de 1 million pour créer ses propres locaux. Le montant du loyer, env. Fr. 25000.- par an pour 2 EPT, comprend non seulement les surfaces de bureau, mais le partage d'une salle de conférence et d'une cafeteria ainsi que l'archivage.

Même un bâtiment énergétiquement exemplaire ne pourra pas être aussi intéressant écologiquement parlant que la solution actuelle. Financièrement, il semble difficile de croire que le loyer, tout compris, sera identique à l'actuel. Il me semble donc, qu'aucun membre de ce conseil ne prendrait une décision pareille! Les décisions prises par ce genre de société montre bien les limites des exécutifs et législatifs de nos communes actionnaires, dans la gestion de telles entités.

La SADEC est une société qui a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage des déchets urbains. Elle fournit aux communes la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion etc.

Or, nous pouvons constater que si cette dernière avait joué son rôle nous ne devrions pas avoir pratiquement une déchetterie par commune et que tout comme pour les STEP, une vraie régionalisation et mutualisation de ces équipements aurait pu ou dû être mis en place.

QUESTIONS:

Le financement de la SADEC par habitant n'est-il pas trop élevé par rapport aux tâches dévolues ?
Si cette société fait du bénéfice celui-ci ne devrait-il pas retourner aux communes?

Qu'apporte une telle société à la ville de Nyon?

Cette société a-t-elle encore une utilité pour Nyon ?

Devons-nous rester membre ?